



La source de Dymon

Bulletin municipal n°64 - Juin 2022

VAULEVRIER © Christian Nicolle

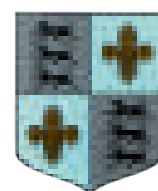


LA SOURCE DE VAULEVRIER

LA BORDE À LA GOUSSE ANCIENNE ÉCOLE
© Christian Nicolle



- 3 *Calendrier*
4 *Associations*
5 *A.P.P.E.D repas dansant*
6 *Associations*
7 *Associations*
9 *Echos de la Mairie*
10 *Echos de la Mairie*
11 *Echos de la Mairie*
12 *Echos de la Mairie*
13 *Echos de la Mairie*
15 *Budget*
16 *Théâtre école / Speed dating*
17 *Théâtre La Grande Hâte*
18 *Commémorations*
19 *Suivi des travaux du centre bourg*
20 *Suivi des travaux du centre bourg*
21 *Suivi des travaux du centre bourg*
22 *Suivi des travaux du centre bourg*
23 *Suivi des travaux du centre bourg*
24 *Trail*
25 *Randonnée*
26 *Randonnée*
27 *Sivos*
28 *Sivos*
29 *Sivos*
30 *Sécurité routière*
31 *Bibliothèque*
32 *Yonne Tour Sport*
33 *Fibre*
34 *Communication*
36 *Incivilités*
37 *Numéros utiles*
38 *Infos Services*



CALENDRIER



DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS	LIEUX
Dimanche 12 juin Dimanche 19 juin	Elections Législatives	Mairie	Salle des fêtes de Dixmont
Mercredi 13 juillet	Retraite aux flambeaux	Mairie	Terrain de sport
Jeudi 14 juillet	Repas républicain et jeux	Mairie	Terrain de sport
Dimanche 31 juillet	Vide grenier	Mairie/ A.P.P.E.D	Rues du bourg
Jeudi 11 août	Yonne tour sport	Mairie	Terrain communal à partir de 10h00
Jeudi 11 août au Dimanche 21 août	Théâtre La Grande Hâte	Théâtre La Grande Hâte	La Grande Hâte à 17h30 et 20h00
Samedi 24 septembre	Messe de saint Hubert et repas	A.P.P.E.D	Messe à 18h00 puis repas à la salle des fêtes de Dixmont
Samedi 01 octobre	Nettoyage de la commune	Commune	9h00 sur la place de la Fontaine
Mardi 25 octobre	UFO Street	Mairie	Terrain de sport
Samedi 19 novembre	Repas dansant	A.P.P.E.D	Salle des fêtes de Villeneuve sur Yonne 20h00
Dimanche 27 novembre	Repas des anciens	Commune	Salle des fêtes de Dixmont 12h00



Suite au départ de Sylvain Desvaux, Hugues Deranty rejoint les services techniques et vient compléter l'équipe composée de Véronique Quimbre et Virgil Gogé.



Gwendoline Donjon rejoint Christine Laube au secrétariat de mairie à temps partiel.



ASSOCIATIONS

ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE DIXMONT



Venez nous retrouver les jeudis de 14h à 18h à la salle des fêtes de Dixmont

Pour nous contacter, vous pouvez appeler au 03 86 96 00 55

Deux Chorales à l'Église (APPED)



60 personnes sont venues écouter les 50 choristes de Cerisiers et Joigny. Avec des répertoires variés les deux chorales nous ont fais voyager dans le temps.



Samedi 19 novembre 2022

à partir de 20 heures

L'Association de Protection et Promotion de l'Eglise de Dixmont organise un

REPAS DANSANT

Salle Polyvalente
de Villeneuve-sur-Yonne
avec l'orchestre MOSAÏQUE 89

MoSAÏQUE spectacle



Menu

*Kir alsacien, ses toasts
et son Bretzel
Choucroute royale
et pommes de terre
Salade et fromage
Tarte Alsacienne
Café
(Boissons non comprises)*

**Entrée : 28€ par adulte,
10€ pour enfant de -12 ans**
Réservation au :

03 86 96 02 13

jusqu'au jeudi 10 novembre 2022 inclus
Règlement à l'ordre de l'«APPE de Dixmont»
à remettre en mairie de Dixmont
(nombre de places limité, pas de réservation
sans règlement)

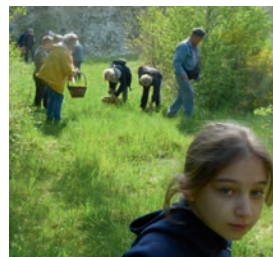


Le bénéfice de cette soirée sera réservé
pour l'entretien de l'église Saint-Gervais Saint-Prottais

ASSOCIATIONS

Les 30 avril et 1er mai, le SID organisait son traditionnel week-end phytophagique. Samedi, les participants ont commencé la journée par la cueillette des plantes comestibles en divers endroits, répartis sur le territoire de Dixmont, des Bordes et de Villeneuve-sur-Yonne. De retour à la salle des fêtes, un joyeux pique-nique tiré du sac préluait aux premiers préparatifs des plantes. Dimanche, de nombreuses cuisinières s'agitaient en cuisine aux fourneaux. Vers 13 h, une dizaine d'apéritifs « maison » à base de plantes, acacia, sureau, pissenlit, épine noire, reine des prés, etc., (voir photo) était proposée en open-bar... Enfin, 32 convives ont partagé une douzaine de plats. Berce, consoude, tamier, asperge des bois, cirse maraîcher... ont passé un mauvais moment. Par contre, le muguet (réputé toxique) n'était au rendez-vous que pour décorer les tables.

Pour accompagner la rumination, Jean-Paul Brulé a présenté quelques plantes d'hier et d'aujourd'hui dans l'Yonne, disparues ou apparues..., avec projection de photos.



Le SID vous propose une **GRANDE** journée " ferroviaire" :

Dimanche 10 juillet, à la salle des fêtes, avec repas* (*adhérents : 14 € ; non-adhérents : 18 €*) :

Renseignements et inscriptions au repas: 03.86.96.05.37

- Divagations en chemins de fer, hier, aujourd'hui, demain...
- Exposition de photos, projections de films, discussions...

Claude Garino commentera une exposition sur Les Tacots de l'Yonne ; Eric Lebel (Callysta) présentera deux DVD : Laroche-Migennes, 52 minutes d'arrêt puis Mon chemin de fer (une histoire de l'étoile ferroviaire de Troyes et de la ligne de Sens à Troyes).

Georges Ribeill exposera les rendez-vous manqués de Dixmont avec les chemins de fer, avant de vous inviter à embarquer avec lui en Train de nuit (Kraken Films).

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION LOISIRS et CULTURE DIXMONTOIS



MARCHE :

- Tous les lundis à 09h00
- Tous les samedis à 9h00

Le rendez-vous est toujours sur le parking du cimetière.



PEINTURE : à la salle des fêtes de Dixmont

- Mercredi après-midi de 14h30 à 18h00



JEUX DE CARTES et autres jeux :

- Tous les mercredis de 14h30 à 17h30



ATELIER TRICOT :

- 1er mercredi de 14h30 à 18h00



GYMNASTIQUE :

- Les jeudis de 10h à 11h à la salle des fêtes de Dixmont

Pour tous renseignements :

Mme Isabelle RIGAUT 06.01.72.31.92

Mme Monique LECHARTIER 06.82.26.92.68

eddy.rigaut@wanadoo.fr

Facebook : Association loisirs Culture Dixmontois

Les inscriptions se font toute l'année, venez nous rejoindre.

Journée Culturelle

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022

- 08h30 Départ Place de la fontaine à Dixmont
- 10h00 Visite libre de château de Saint FARGEAU
- 12h00 Déjeuner au restaurant "le bistrot du château"
- 14h30 Visite libre du château médiéval de GUEDELON
- 17h00 Retour vers Dixmont

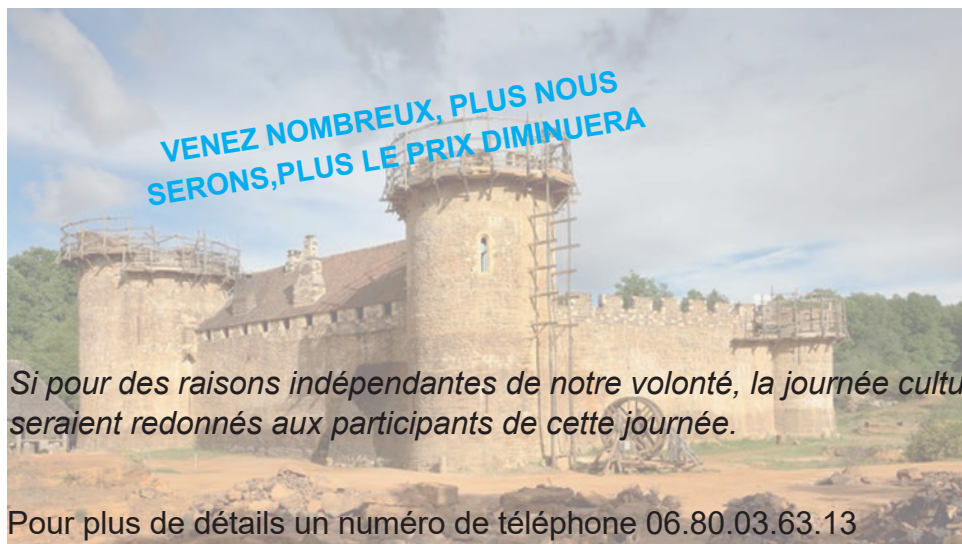


Réservation tous les mercredis après midi à la salle des fêtes de Dixmont.

Date limite des réservations mercredi 10 Aout 2022

Réduction de 15€ pour les adhérents.

55 € vous sera demandé pour réserver cette journée et un réajustement sera demandé en fonction du nombre de participant.



Sur la base suivante :

20 pers.	97€
30 pers.	81€
40 pers.	73€
50 pers.	68€

Si pour des raisons indépendantes de notre volonté, la journée culturelle serait annulée, les chèques seraient redonnés aux participants de cette journée.

Pour plus de détails un numéro de téléphone 06.80.03.63.13

DROIN & Fils

Entreprise de Peinture

PEINTURE - DECORATION -
RETELEMENTS SOLS & MURS -
RAVALEMENT - VITRERIE - POSE
PARQUET MASSIF & FLOTTANT -
PONCAGE ET VITRIFICATION DE
PARQUET - AMENAGEMENT -
CLOISON- ISOLATION - PLAFOND
TENDU - FERMETURE PVC & ALU

☎ : 03 86 96 02 93 📞 : 06 59 86 41 84

89500 LES BORDES

sarl.droin@orange.fr



- Chauffage
- Ramonage
- Sanitaire
- Salle de bain

89500 DIXMONT

☎ 06 20 40 98 66 ✉ bnplomberie89@gmail.com

AUDITION CONSEIL LUDOVIC DIGUE

votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-lès-Sens

22 ANS D'EXPÉRIENCE



Ludovic DIGUE,
Audioprothésiste indépendant diplômé d'État
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant,
Paris VI
Diplôme universitaire d'audiologie audioprothétique
approfondie, Lyon I

Offres **100%**
Santé

Nouveau

Chez AUDITION CONSEIL
vos aides auditives 100% SANTÉ
avec reste à charge à 0€*

Fabrication d'embout sur place
avec imprimante 3D
Votre appareillage
en 1h*

Demandez conseil

*après bilan auditif

Test⁽¹⁾
auditif
gratuit

Essai
gratuit⁽²⁾
pendant 1 mois

Vérification
et nettoyage
gratuits
de vos aides toutes
marques

* Valable depuis le 1^{er} janvier 2021 avec un contrat mutuelle responsable pour l'achat
d'un appareillage de classe 1 (1) Test non médical (2) Sur prescription médicale ORL

Dans AUDITION CONSEIL il y a conseil ■ auditionconseil.fr



**AUDITION CONSEIL
LUDOVIC DIGUE**
Audioprothésiste expert
indépendant

📍 3 impasse Saint-Vincent
89100 SAINT-DENIS-LÈS-SENS

Parking handicapé
Parking privé gratuit

☎ 03 86 83 89 89

🕒 **SUR RENDEZ-VOUS**
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 19h
et le samedi de 9h à 13h



Pôle de Santé
Saint Louis



route de Paris

Pôle de Santé
Sainte Colombe

lyon
St Colomb





COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 FEVRIER 2022

Présents : Tous présents sauf Mme JARDIN Marie-Joseph qui a donné pouvoir à Mme BERTHOT Stéphanie, M. DUFLOS Alexandre qui a donné pouvoir à M. BOTIN Marc.

Secrétaire de séance : Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

ORDRE DU JOUR

Compte administratif 2021

-Section de fonctionnement :

Dépenses : 523 385.65 € Recettes : 747 584.20 €

-Section d'investissement :

Dépenses : 286 963.46 € Recettes : 1 383 623.80 €

Reprises exercice N-1 :

Excédent de Fonctionnement : 227 745.43 €

Déficit d'Investissement : 110 981.27 €

Soit un total de :

Excédent de fonctionnement : 451 943.98 €

Excédent d'investissement : 985 679.07 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 881 787.68 €

Recettes : 1 803 707.40 €

Soit : 921 919.72 €

Le conseil municipal constate la sincérité des reports, des recettes et des dépenses et adopte à l'unanimité le compte administratif 2021.

Le compte de gestion du trésorier identique au compte administratif 2021 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

L'affectation des résultats est établie comme suit :

Fonctionnement - Chapitre 002 : 451 943.98 €

Investissement - Chapitre 001 : 985 679.07 €

1068 : 0 €

Budget primitif 2022 :

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 :

-Fonctionnement :

Dépenses : 1 126 778.98 €

Recettes : 1 126 778.98 €

-Investissement :

Dépenses : 3 072 370.28 €

Recettes : 3 072 370.28 €

Revitalisation du centre bourg

-Avenants au marché lot 2 – Gros œuvre et lot 3-

Charpente bois/murs à ossature bois

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n° 1/2022 du lot 2 pour un montant de 1 908.00 € HT et l'avenant du lot 3 pour 1 678.12 € HT et charge le maire de préparer l'avenant et le nouvel ordre de service.

QUESTIONS DIVERSES

Conventions urbanisme de la CAGS

Le Conseil municipal approuve la mise à disposition du service d'instruction en droit des sols et du service planification (gestion et révision des plans locaux d'urbanisme et des documents d'urbanisme) au profit de l'ensemble des communes du Grand Sénonais susmentionnées et/ou intéressées, conformément aux dispositions visées au sein des conventions ici proposées.

Il autorise le Maire à signer l'ensemble des conventions de mise à disposition avec les communes intéressées et tout acte et avenant s'y rapportant.

Groupement de commandes travaux voirie communale

Le conseil municipal est favorable la proposition de la CAGS pour un groupement de commandes concernant les travaux de voirie communale, ceci afin d'obtenir des prix attractifs.

Le projet sera mis en place, si le nombre d'adhérent est suffisant, d'ici 2023. Le choix d'une seule entreprise sera effectué sous forme d'appel d'offres et la convention sera établie pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Projet de borne télémédecine

Le conseil municipal est favorable à la proposition de MEDADOM pour renforcer l'accès aux soins sous forme d'une borne équipée de six dispositifs médicaux (thermomètre, tensiomètre, oxymètre, dermatoscope, stéthoscope, otoscope) accessible à tous et en toute sécurité.

Antenne sur parcelle « La Cocagne »

Le conseil municipal accepte la proposition de VALOCÎME pour une convention d'une durée de 12 ans avec une redevance annuelle de 11 000.00 €. et charge le maire des formalités administratives.

Le maire informe l'assemblée

Que les travaux de désamiantage de la tranche conditionnelle ont commencé. Une information sera diffusée aux habitants pour la mise en place du dépôt de pain dans la verrière de l'ancien café rue d'Eichtal à compter du 02 mars 2022, les travaux de démolition du local actuel devant débuter sous peu.

Mr PIERRET propose d'écrire un message de soutien au groupe des Ukrainiennes venu faire un spectacle à Dixmont en août 2021.

Le maire, Marc BOTIN



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MARS 2022

Présents :

M. BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, M. PIERRET Jean-Claude, adjoints, MM. SOETE Alain, LAMIRAUX Simon, DUFLOS Alexandre, PERRAUT Marc, Mme PERROTEZ Chantal.

Procurations : M. GAMBIER Benoit a donné pouvoir à M. PIERRET Jean-Claude, M. VASSARD Jean-Luc a donné pouvoir à M. SOETE Alain, M. PINCHON Roger a donné pouvoir à Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mme BERTOLDO Claire-Marie a donné pouvoir à Mme PERROTEZ Chantal, Mme BERTHOT Stéphanie a donné pouvoir à M. DUFLOS Alexandre, M. JACQUET Julien a donné pouvoir à M. BOTIN Marc, Mme JARDIN Marie-Joseph a donné pouvoir à M. LAMIRAUX Simon.

Secrétaire de séance : Mme PERROTEZ Chantal.

ORDRE DU JOUR

Taxes directes locales 2022 – Vote des taux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de laisser les taux inchangés pour l'année 2022.

Taxe foncière (bâti) :

Base d'imposition 2021 : 715 594 €

TAUX : 34.29 %

Base prévisionnelle 2022 : 738 700 €

Produit proposé : 253 300 €

Taxe foncière (non bâti) :

Base d'imposition 2021 : 89 429 €

TAUX 40.39 %

Base prévisionnelle 2022 : 92 500 €

Produit proposé : 37 361 €

Soit un total pour 2022 de 290 661€

En comparaison, le produit de l'année 2021 était de 279 705 €.

Recensement de la population - Modalités d'indemnisation

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de la population pour 2022.

Le recrutement de deux agents recenseurs à temps non complet pour la période de mi-janvier à mi-février.

La dotation de l'Insee d'un montant de 1 867.00 € sera répartie par moitié pour les deux agents, soit 933.50€ chacun.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG DIXMONT

Avenant n° 2 au marché - lot 2 GROS OEUVRE

Le conseil municipal accepte l'avenant n° 2/2022 du lot 2 à l'unanimité et charge le maire de préparer l'avenant et le nouvel ordre de service :

Travaux en plus-value pour+ 7 479.46 €

Travaux moins-value pour- 16 558.81 €

Avenant n° 1 au marché - lot 4 Couverture – Tuiles

Le conseil municipal accepte l'avenant n° 1/2022 du lot 4 à l'unanimité et charge le maire de préparer l'avenant et le nouvel ordre de service.

Travaux en plus-value + 5 103.03 €

Travaux en moins-value - 17 505.24 €



QUESTIONS DIVERSES

Travaux sur l'ensemble du territoire de la commune de Dixmont – Participation financière de la commune

M. Le Maire informe le conseil municipal que les travaux sur le territoire de la commune font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M14 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne en date du 10 décembre 2021 portant règlement financier 2022,

Après avoir délibéré,

ACCEPTE de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 10 décembre 2021 (joint en ANNEXE de la présente délibération),

ACCEPTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 30 000 €.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Convention de mise à disposition du mobilier communal

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'étendre la mise à disposition du mobilier communal aux personnes extérieures sous condition qu'ils aient un

lien familial avec un administré de la commune et que la manifestation ait lieu à Dixmont et charge le maire de modifier le contrat.

Retrait de l'adhésion de la commune au Syndicat Centre de secours

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de la commune au Syndicat du centre de secours de Villeneuve S/Yonne et charge le maire des formalités administratives.

Création poste emploi non permanent

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Que cet emploi non permanent est créé pour une période de six mois, pouvant se prolonger jusque 12 mois, allant du 25 avril 2022 au 31 octobre 2022 (une semaine de formation comprise), à temps non complet et à raison de 20/35e heures hebdomadaires.

- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif

territorial échelon C1 sur indice brut 367, indice majoré 343 ;

- D'autoriser le maire à signer le contrat de travail ;

- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Le maire, Marc BOTIN

Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de la commune

POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE
☎ 02 38 97 31 62

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 MAI 2022

Présents :

Mme NEUGNOT Marie-Nicole, M. PIERRET Jean-Claude, M. GAMBIER Benoît adjoints, MM. VASSARD Jean-Luc, LAMIRAUX Simon, DUFLOS Alexandre, PINCHON Roger, Mmes BERTHOT Stéphanie, PERROTEZ Chantal, JARDIN Marie-Joseph.

Procurations : M. BOTIN Marc a donné pouvoir à Mme NEUGNOT Marie-Nicole, M. SOETE Alain a donné pouvoir à M. PIERRET, M. PERRAUT Marc a donné pouvoir à M. PINCHON, Mme BERTOLDO Claire-Marie a donné pouvoir à Mme BERTHOT Stéphanie, M. JACQUET Julien a donné pouvoir à M. GAMBIER.

Secrétaire de séance : Mme PERROTEZ Chantal.

ORDRE DU JOUR

Lancement d'appel d'offres travaux de voirie –

Programme 2022

Le conseil municipal

Approuve le lancement de la procédure adaptée ouverte pour l'opération travaux de voirie

Autorise le maire à lancer un appel d'offres (MAPA) pour obtenir les propositions financières des entreprises ;

Précise que la dépense sera imputée sur le budget 2022 ;

Mandate le maire pour signer les documents concernant cette opération.

Demande de fonds de concours CAGS dans le cadre du domaine d'intervention dit « généraliste » - Construction d'un commerce « multi-services ».

Le conseil municipal sollicite une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au titre du fonds de concours avec pour domaine d'intervention dit « généraliste » afin de procéder à la construction d'un commerce « multi-services » au 12 rue d'Eichtal.

-Montant des travaux hors taxes

1 007 538.02 €

-Demande de fonds de concours à hauteur de

2.98 %, soit 30 000.00€

Demande de fonds de concours CAGS dans le cadre du domaine d'intervention dit « économique » construction d'un commerce « multi-services ».

Le conseil municipal sollicite une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au titre du fonds de concours avec pour domaine d'intervention dit « économique » afin de procéder à la création d'un commerce « multi-services » au 12 rue d'Eichtal.

-Montant des travaux hors taxes 1 007 538.02 €

-Demande de fonds de concours à hauteur

de 1.49 %, soit 15 000.00 €

Création poste emploi non permanent

Mme NEUGNOT explique qu'il y a lieu de prendre une délibération pour permettre le recrutement d'un agent en remplacement de Mr DESVAUX suite à sa mutation professionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- Que cet emploi non permanent est créé pour une période de 6 mois, renouvelable jusque 12 mois, allant du **1ER juin 2022 au 30 novembre 2022 inclus**, à temps complet et à raison de 35/35e heures hebdomadaires.

- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial échelon C1 sur indice brut 382, indice majoré 352;

- D'autoriser le maire à signer le contrat de travail ;

- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.



Création poste emploi permanent agent technique au 1er juillet 2022

Mme NEUGNOT explique qu'il y a lieu de prendre une délibération pour la stagiairisation de Mr GOGÉ Virgil, agent technique à compter du 1er juillet 2022.

Le conseil municipal DÉCIDE À l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1er juillet 2022 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat le cas échéant.

Décisions modificatives au budget

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Achat d'un compresseur

En Investissement Dépenses :

- | | |
|----------------------------|------------|
| • Compte 2158 opération 49 | + 718.56 € |
| • Compte 2128 OPNI | - 718.56 € |

MAPA Travaux voirie – Frais de parution

En investissement Dépenses :

- | | |
|-----------------------------|------------|
| • Compte 2033 opération 053 | + 108.00 € |
| • Compte 2151 opération 053 | - 108.00 € |

Travaux Eglise

Le conseil municipal

ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'Entreprise

BODET pour un montant de 5 094.96 € TTC proposé pour la mise en place d'une centrale de commande à l'Eglise

DÉCIDE de prendre une décision modificative pour budgéter ces travaux :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| .CHAPITRE 011 COMPTE 60633 | - 5 094.96 € |
| .CHAPITRE 21 COMPTE 2135 | + 5094.96 € |

Autorisation lancement enquête publique cession chemin rural

Un administré souhaite acquérir une partie du chemin rural séparant son habitation du pré lui appartenant dans le hameau de Vaulevrier.

Après consultation du dossier, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité et charge le maire de faire les démarches nécessaires à la procédure de désaffectation du chemin rural. Il autorise le maire à désigner par arrêté un commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique.

Autorisation reprise de deux concessions de cimetière

Un administré a acquis deux concessions dans le nouveau cimetière, une concession n° 19952 le 1ER décembre 2020 et une concession n°19953 le 11 décembre 2020.

Il souhaite installer une chapelle et pour ce faire, il serait plus judicieux d'échanger ces deux concessions dans l'ancien cimetière afin d'harmoniser le lieu.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reprise des deux concessions trentenaires, un calcul sera effectué au prorata du temps écoulé pour procéder au remboursement.

Décision aide sociale pour une administrée

Le conseil municipal donne un avis favorable pour accorder l'aide sociale à une administrée en difficulté et autorise le maire à mandater la facture suivante :

- Frais de transport
- Facture SARL ETOILE TAXIS de 400.00 €
- Compte d'imputation Chap 065 compte 6574

Un élu signale la réclamation d'un administré du hameau des Brûleries quant à la suite donnée à la pétition déposée pour le manque de réseau dans le hameau. Une réponse sera donnée prochainement.

Il est signalé qu'un panneau est abimé dans le hameau de La Grande Vallée au niveau du 18 route des Marnières. Un contrôle de tous les panneaux sera fait prochainement.

Le maire demande aux conseillers de réfléchir à la nomination d'un référent pour la gestion du cimetière.

Le maire, Marc BOTIN

Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de la commune

POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES
PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE
☎ 02 38 97 31 62
Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr



AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

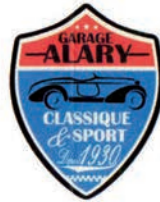
PRESTATIONS

- VIDANGE
- FREINAGE
- PNEUMATIQUES
- AMORTISSEURS
- ECHAPPEMENT
- PARE-BRISE
- CARROSSERIE
- PEINTURE
- CLIMATISATION
- DIAGNOSTIC
- PARALLELISME
- DISTRIBUTION
- RESTAURATION VH
- VENTES VEHICULES
- SERVICE CARTE GRISE

Votre garantie constructeur est préservée !



Restauration
de véhicules anciens



GARAGE ALARY

EXPERT



RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PARE-BRISE

ACHAT - VENTE
VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS



Thierry
Gérant



Cathy
Secrétaire



Nicolas
Technicien



Thierry
Technicien



Jean-Christophe
Mécanicien



Anthony
Carrossier
Peintre



Enzo
Carrossier
Peintre



Alexis
Apprenti
Vendeur



Baptiste
Apprenti
Mécanique



Tristan
Apprenti
Carrossier



Angelino
Apprenti
Mécanique

AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

51 avenue de la Gare - 89100 Véron
Tél : 03 86 97 42 29 - E-mail : contact@garagealary.com

Le spécialiste
de l'orthopédie

Orthoprothésistes
Podo - orthésistes

Agrés sécurité sociale
et mutuelles

A la mesure de vos besoins

orthèses
prothèses
corsets de traitement
matériel médical
ceintures lombaires
semelles correctrices
chaussures de confort
bas de contention
chaussures thérapeutiques
chaussures orthopédiques

neut

depuis 1923



03 25 76 71 74

ST-DENIS-LES-SENS 89100
3 impasse Saint Vincent

AUXERRE 89000
37 rue Paul BERT

ST-ANDRE-LES-VERGERS 10120
159 avenue d'Echenilly

Les taxes foncières ne changent pas en 2022

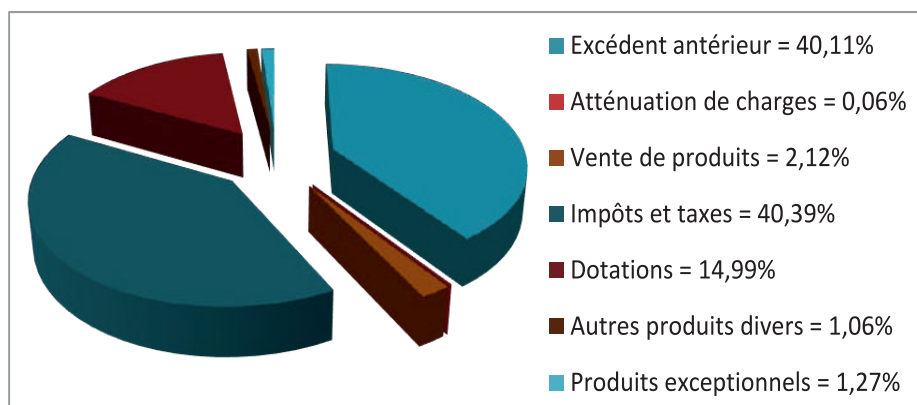
Les recettes légèrement supérieures par la hausse des bases d'imposition

Après baisses et stabilités de 2016 à 2020, Après une légère hausse en 2021, votre commune maintient ses taux des taxes foncières en 2022

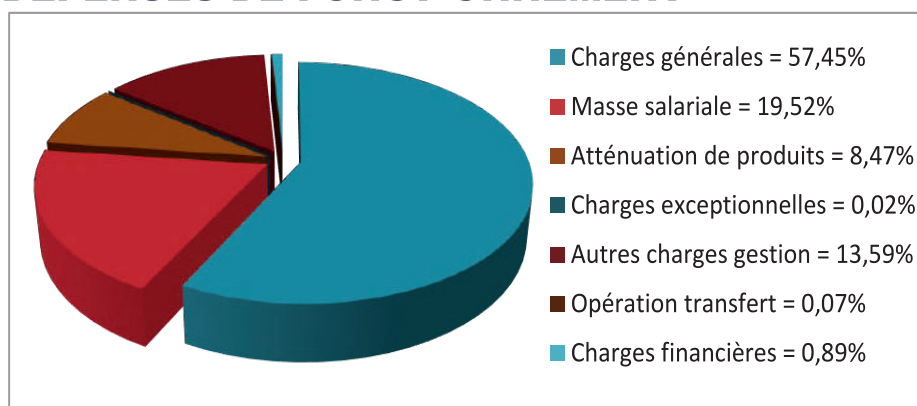
Taxe foncière sur le bâti : 34,29 %

Taxe foncière sur le non bâti : 40,39 %

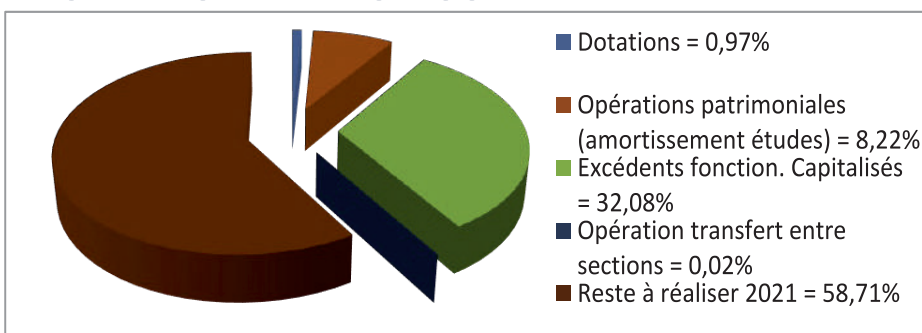
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



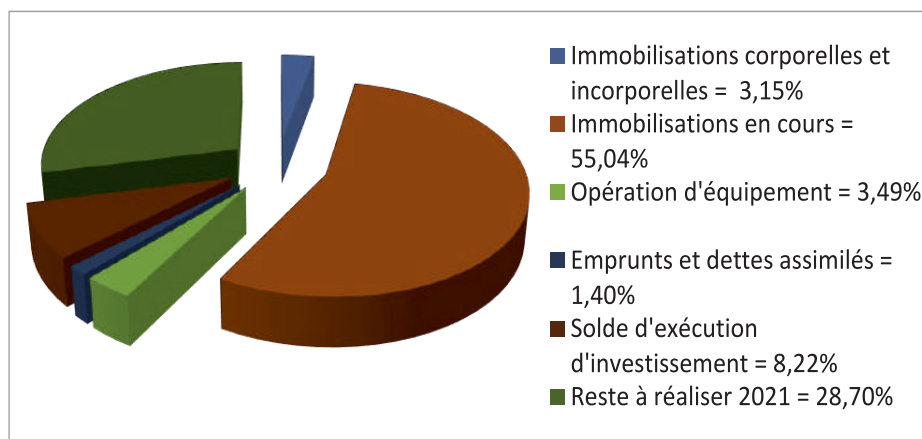
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT





Les élèves des classes de la classe de CP de Dixmont, de CE1 et de CM1-CM2 des Bordes ont participé à un projet théâtre en partenariat avec Louise Génin et Annabelle Stéfani, animatrices des Chantiers du théâtre.

Ce projet a été l'aboutissement de deux mois de travail, les animatrices intervenant directement dans les écoles une fois par semaine. L'objectif était de créer une représentation ayant pour thème le sommeil. Le scénario, les dialogues, les costumes ont entièrement été choisis par les enfants, les intervenantes et les enseignantes.

Les classes ont pu passer deux journées au théâtre de Villeneuve-sur-Yonne afin de le découvrir et de répéter tous ensemble. Le projet s'est clôturé par deux représentations au théâtre, devant les élèves des autres classes et devant les familles.

Pièce de théâtre « Speed dating »

Plus de quarante personnes sont venues se divertir avec cette troupe théâtrale à Dixmont le samedi 19 mars 2022. Nous leur souhaitons la bienvenue et une grande réussite pour leurs projets avec leur installation dans notre village.



**JANECZKO
PREVOST**

- Plomberie • Chauffage • Géothermie
- Electricité • Zinguerie • Climatisation

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

03 86 96 90 69 06 72 05 12 83

jerome.prevost89@orange.fr



La Grande Hâte revient cet été pour sa sixième édition !!

Du Jeudi 11 au Dimanche 21 Août, avec une relâche le Mardi 16,
nous vous proposerons deux spectacles à 17H30 et 20H00 sur
notre champ chéri !

Cette année encore, nous réitérons l'expérience des Ateliers de La
Grande Hâte, une semaine de stage théâtral pour les 16-25 ans,
encadré par les membres de la troupe, avec une représentation
sur notre scène le Dimanche 21 !

Hâte de vous y retrouver !

Et si vous voulez nous prêter main forte, n'hésitez pas à nous
contacter à benevolatlagrandehate@gmail.com.

À cet été,
Toute la troupe de La Grande Hâte.

COMMÉMORATIONS



Le dimanche 8 mai 2022, nous étions une cinquantaine de personnes de toutes générations réunies pour commémorer le 08 mai 1945. Les enfants des écoles de Dixmont et des Bordes étaient présents avec Mme Grandperrin ainsi que l'association des Anciens Combattants et les porte-drapeaux.

Discours du Maire Marc BOTIN puis dépôt de fleurs, minute de silence et les enfants des écoles ont entonné la Marseillaise pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale en Europe le 8 mai 1945.



Le samedi 28 mai 2022, les communes de Villeneuve-sur-Yonne, Dixmont et les Bordes ont commémoré ensemble la Journée Nationale de la Résistance et de la création du Conseil National de la Résistance, le 27 mai 1943.

En présence du Sous-Préfet de Sens, de la Sénatrice Mme EVRARD et des élus des différentes communes, Jean-Claude PIERRET (2eme adjoint de Dixmont), Sylvie ADAM (mairie de les bordes), Nadège NAZE (mairie de villeneuve sur yonne) et les représentants de L'ANACR, des anciens combattants de Dixmont, Jean KASPAR, adjoint chargé des anciens combattants, ils se sont rendus sur les différents lieux où furent fusillés des résistants (COCHEPIE, bois de CHALONGE, Carré militaire de DIXMONT, bois des FINETTES), pour terminer le cérémonial au Mémorial des Maquis de Bourgogne à Les BORDES.

Ce fut, l'occasion de rappeler les noms des résistants, de leurs actions et de déposer des gerbes en honneur de ces héros.

La cérémonie s'est terminée d'une façon symbolique et émouvante par une intervention, à trois voix, prononcée par les élus de VILLENEUVE-sur-YONNE, des BORDES et de DIXMONT au Mémorial des Maquis de Bourgogne.

Une belle cérémonie au service de la mémoire d'un moment important de notre histoire et de ceux qui, au prix de leur vie, se sont battus pour nous permettre de vivre libre et faire vivre les valeurs de notre République.



Retour en images sur l'avancée des travaux **TRANCHE FERME : Bâtiment à réhabiliter**



Le plancher du porche a été enlevé



Pose de l'isolant au sol du rez-de-chaussée



Les bigbags de déchets amiantés et plombés



La dalle a été coulée sur l'isolant au rdc



A l'étage, une cloison a été enlevée



Préparation des fenêtres avant d'être posées



Ouverture d'une fenêtre au-dessus du porche



Les fenêtres sont mises en place

Retour en images sur l'avancée des travaux **TRANCHE FERME : Extension de l'école**



Arrivée des premiers éléments de l'ossature bois



Vue de la façade « côté cour »



Mise en place du matériel de levage



L'ensemble est monté et protégé de la pluie



Début de l'assemblage des différents éléments



Vue intérieure avec les protections solaires



La structure bois principale est montée



Pose de l'isolant en laine de bois (2 fois 16 cm)



Les liteaux de maintien des tuiles sont posés



Début de la pose des tuiles photovoltaïques



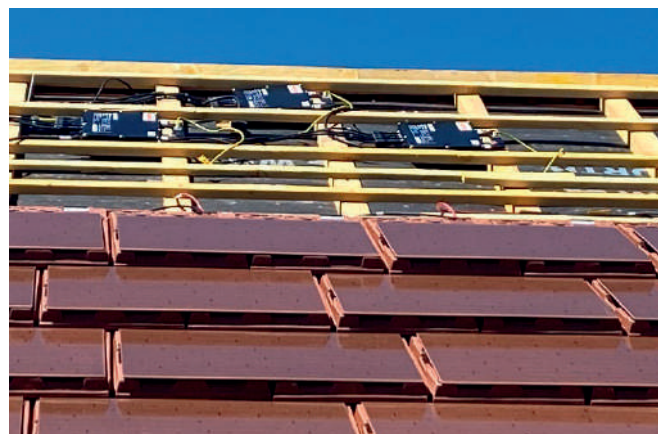
Début de la pose des tuiles « côté cour »



*6 rangées de 20 tuiles de 24 Wc sont posées
Soit une capacité productive de 2880 Watt/crête*



La couverture « côté cour » est terminée



Connection des tuiles aux onduleurs par 10



*La pose des tuiles traditionnelles « côté voisins »
est terminée*



*L'intégration des tuiles photovoltaïques
est parfaite et quasiment invisible de loin*

Retour en images sur l'avancée des travaux
TRANCHE COND.1 : Construction du multicommerces



Fin 2014, la propriété Rigollet était comme cela



Grignotage des différents murs



Et comme cela, vue de la rue des Taillandiers



Les tas de gravats sont impressionnants



Un ensemble de bâtiments insalubres



L'espace se dégage pour devenir un parking



Début mars 2015, les démolitions commencent



Fin des travaux de démolition en avril 2015



En février 2022, désamiantage des bâtiments



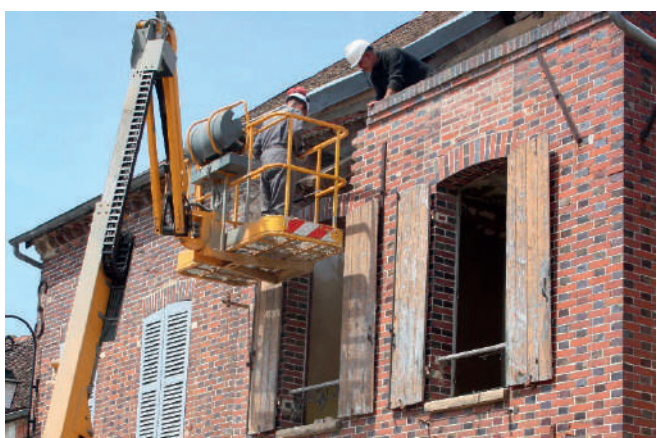
Le désaccouplage avec la maison du voisin est effectué manuellement



Etayage dans la boulangerie



La démolition de la 1ère partie peut commencer



Un grignotage des murs avec délicatesse



La première étape de démolition se termine

TRAIL DU GRAND SENONNAIS

La Brennus : une course de 130 km

C'est une équipe d'une douzaine de personnes qui a préparé l'accueil des coureurs, des organisateurs et des secouristes de cette très longue épreuve. Le site de l'Enfourchure se situe à la moitié de leur périple soit environ 65 km. Vers 23 heures, nous avons commencé à éplucher les légumes pour préparer la bonne soupe à Pépère, pendant que Mémère s'occupait de la cuisson de ses célèbres crêpes. Nous étions prêts vers 3h30 pour accueillir les premiers coureurs. C'est à 4h03 exactement que Stéphane Pouzet, le vainqueur de la course en 14 heures et 15 minutes, est arrivé. A partir de ce moment, les 39 coureurs restants en course se sont présentés à nous jusque 9 heures du matin. Nous avons résisté autant que possible durant cette longue nuit blanche (voir photos).

L'attente des coureurs



Le brasero nous a aidé à supporter la fraîcheur



Une petite pause en attendant



Le ravitaillement des coureurs



Le magnifique site de l'Enfourchure







SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Comité d'Administration du SIVOS DIXMONT - LES BORDES, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Benoît GAMBIER, Président.
Absents : JACQUET Julien (pouvoir donné à Benoit GAMBIER)

Le président demande aux membres présents s'ils acceptent le compte-rendu de la dernière réunion du 31 janvier dernier envoyé par mail le 2 février :

Les membres l'acceptent à l'unanimité

Avant de commencer la réunion, le Président informe :

- Qu'il souhaite rajouter une délibération au point 07-03-2022 : « provisions pour créances douteuses »,
- que les délibérations à voter ne sont pas dans l'ordre, en effet, le budget sera voté au point 08-03-2022 et non au point 04-03-2022 puisque d'autres décisions doivent être discutées avant de voter le budget, **Les membres l'acceptent à l'unanimité.**

01-03-2022 : Compte Administratif 2021

Tous les membres du syndicat ont reçu par mail du 18 mars dernier, un extrait du Compte Administratif de l'exercice passé accompagné du grand livre afin d'avoir le détail des dépenses et des recettes. Le Président présente les chiffres suivants pour 2021 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	249 635.80	244 029.02
Investissement	3 469.27	1 732.00
*RRF	...	26 251.52
*RRI	1 428.00	...
RAR 2021	3 469.00	2 785.00
Totaux	258 002.07	274 797.54
Résultat		16 795.47

*RRF=Résultat reporté fonctionnement

*RRI=Résultat reporté fonctionnement

Le président sort de la salle et Hélène FERCOQ, vice-présidente, demande aux membres du comité s'ils acceptent ces chiffres :

Ce document est accepté à l'unanimité.

02-03-2022 : Compte de Gestion 2021

Les membres du comité :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

- après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que le compte de gestion présente les mêmes chiffres que le compte administratif,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclarent, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

03-03-2022 : Affectation des Résultats

Les membres du comité, après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021, constatant que ce document présente :

- un excédent de fonctionnement de 20 644.74 €,
 - un déficit d'investissement de 3 165.27 €,
 - 3 469 € de Reste À Réaliser en dépenses d'investissement,
 - 2 785 € de Reste À Réaliser en recettes d'investissement
- décident d'affecter les résultats comme suit :
- 16 795.47 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
 - 3 165.27 € à l'article 001 en dépenses d'investissement,
 - 3 849.27 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

Cette affectation est acceptée à l'unanimité.

04-03-2022 : Participations aux frais scolaires des élèves scolarisés à l'extérieur

Afin d'éviter des réunions et donc des retards de paiement auprès des communes qui demandent des participations aux frais scolaires, le président demande aux membres présents s'ils sont d'accord pour lui donner l'autorisation de signer les conventions pour participations aux frais scolaires des enfants des deux communes scolarisés à l'extérieur du regroupement jusqu'à la fin de son mandat

En effet, ces participations sont obligatoirement dues pour certains élèves pour lesquels une dérogation n'est pas demandée (continuité de scolarisation lors d'un déménagement, frère/sœur déjà scolarisé(e), établissement spécialisé).

Il mettra de côté pour discussion en réunion les participations qui lui sembleront trop élevées par rapport à la moyenne.

Les membres acceptent à l'unanimité.

05-03-2022 : Subventions aux coopératives scolaires

L'année passée, après discussion lors de la réunion du 29 novembre, les membres avaient décidé de ne verser aucune subvention aux coopératives scolaires.

Cette année, le président demande si les membres acceptent de verser la somme de 700 € par coopérative scolaire, comme les autres années :

Les membres acceptent à l'unanimité.

06-03-2022 : Participations communales

Vu le bilan de l'exercice 2021 et le calcul des participations joint au mail de convocation, le président propose de demander les montants arrondis suivants aux communes :

- Dixmont = 107 000 €
- Les Bordes = 95 000 €
- Armeau = 1 147 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et les membres chargent le président d'envoyer une convention à la commune d'Armeau pour le paiement des frais.

A noter que des acomptes ont déjà été versés par les deux communes :

- 20 000 € pour Dixmont
- 18 000 € pour Les Bordes

Les participations ont été calculées sur la base des dépenses et recettes de 2021 et notamment des frais de personnel qui ont largement augmentés du fait du ménage en continu suite à la crise sanitaire et au protocole imposé. Ce ménage a été diminué depuis février du fait du ralentissement du virus. Par conséquent, le président propose de faire un point sur les frais de personnel fin août afin de voir si une diminution des participations communales pourrait être envisagée : les membres acceptent.

07-03-2022 : provisions pour créances douteuses

Le Président rappelle à l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et que son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur échangent leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription annuelle des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions sont effectuées après concertation étroite et accords entre eux.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrement en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 - « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants ».

Pour mémoire, l'identification et la valorisation du risque résultent d'un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable sur la base de tableaux de bord. L'évaluation du montant de la provision s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement d'une créance.

Plusieurs méthodes de calcul sont applicables :

1 - Application de taux forfaitaires de dépréciation de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance

Taux de dépréciation :

N-1 0%

N-2 25%

N-3 50%

Antérieur 100%

2 - Application d'un taux moyen de 20 % sur l'ensemble des restes à recouvrer supérieurs à deux ans au 31/12/N-1

Les membres du comité, après en avoir délibéré, décident :

- de la méthodologie de provision comptable pour les créances dites douteuses, en instaurant un mode de calcul reproductible sur chaque exercice avec application de la méthode n°2,

- d'inscrire une provision de 57 € pour l'année 2022 au compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal,

- de réviser annuellement le montant de la provision au vu de l'état des restes à recouvrer constaté au 31/12/N-1.

08-03-2022 : Budget Primitif 2022

Le Président propose les chiffres suivants qui ont été envoyés par mail le 18 mars dernier :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	269 867.00	258 250.00
Résultat 2021	...	16 795.47
Investissement	1 000.00	4 849.27
RAR 2021	3 469.00	2 785.00
Déficit <i>investissement 2021</i>	3 165.27	
Totaux	277 501.27	282 679.74

Ce document est accepté à l'unanimité.

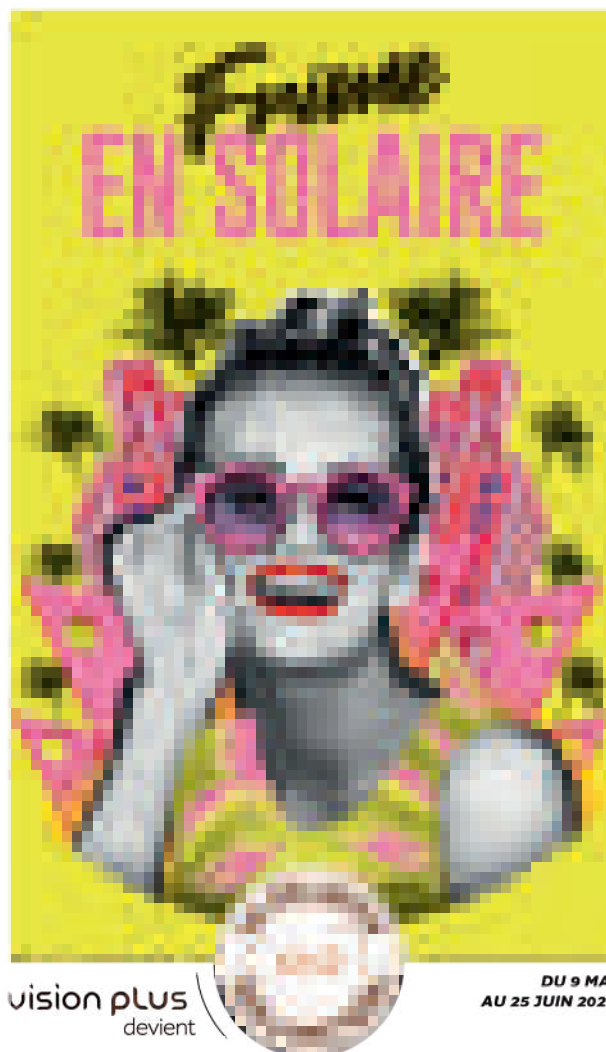
AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Cantine** : les premiers retours des repas de la nouvelle société de restauration, Depreteyre, sont très positifs, que ce soit du côté des élèves que du côté des agents. Les repas sont savoureux, le service très réactif par rapport aux demandes des agents de cantine. Un comité de création de repas aura lieu environ tous les trimestres afin qu'une classe crée un menu.

- **Evaluation** : l'inspection a débuté cette évaluation qui sera faite tant au niveau scolaire que périscolaire, les parents ont reçu des questionnaires à ce sujet. Des groupes de travail avec des élèves, des parents, des agents et des élus auront lieu prochainement.

- **Car scolaire** : Marc BOTIN demande si une étude pourrait être faite concernant le transport. En effet, la conductrice, étant en arrêt pour accident de travail depuis le 15 février et ce jusqu'à fin mai, le transport est assuré par Les Cars Moreau (dans le cadre de la commande groupée à laquelle le syndicat a adhéré), il aimerait donc savoir quel serait l'impact financier si le SIVOS externalisait définitivement cette prestation. Cette étude sera faite dès que possible.

La séance est levée à 20h40.



Les lunettes sont des dispositifs médicaux qui constituent des produits de santé réglementés portant à ce titre le marquage CE. Consultez un professionnel de santé spécialisé. Change - KRYV GROUP SERVICES SA au capital de 46 637 600€, siège social : les Hédoises, avenue de Paris, 78550 Bazainville, RCS Versailles 421 998 188 - Corneilack Graphic 03/2022



Commission sécurité routière

Comme annoncé dans le dernier bulletin municipal, de nouveaux panneaux de signalisation routière ont été mis en place :

Bourg :

Rue Blanche : le stationnement y est maintenant réglementé par le marquage au sol des places de stationnement et la mise en place de panneaux interdisant le stationnement hors de ces cases.

Intersection route d'Armeau - Rue d'Eichtal : mise en place d'un panneau STOP route d'Armeau.

La Tuilerie :

Rue du Château d'eau dans le sens l'Enfourchure-la Tuilerie, à la première intersection rencontrée avec la rue des Mares (*au niveau de la maison en ruines*), et à l'intersection suivante, toujours avec la dite rue : mise en place de panneaux STOP.

Chapitre :

Rue de Corvisar, dans les deux sens de circulation au niveau de l'intersection avec la rue des Champs Loups : mise en place de panneaux STOP.



Des panneaux «voies sans issue» ont également été installés à l'entrée de la Rue de la Billarderie à La Grande Vallée ainsi qu'à l'entrée de la Rue du Gros Chêne dans le bourg.



Si dans l'ensemble ces nouvelles mesure ont été bien accueillies, la réglementation du stationnement Rue Blanche a été moyennement appréciée par les riverains. Il semble bon de les informer ou de leur rappeler :

que toutes les mesures ont été prises unanimement en réunion de la commission de sécurité routière,

que ces mesures répondent à des signalements de certains riverains, d'une part quant à la gêne occasionnée par le stationnement de véhicules en face de leurs sorties de garage, d'autre part quant à la vitesse excessive dans cette rue,

que le marquage au sol des emplacements a été réalisé en respectant le code de la route qui interdit tout stationnement gênant (*devant bateaux, sorties de garage*) et dangereux (*dans ou à proximité des virages*).

Il ne faut pas oublier non plus que la Rue Blanche fait partie du domaine public et qu'aucun des emplacements, y compris ceux réservés aux personnes handicapées, n'est nominatif.

L'un des panneaux stationnement interdit et son panneau « hors cases » ont été dérobés au niveau du virage peu de temps après leur installation. Il s'agit d'un acte malveillant commis sans nul doute par une personne mécontente de cette nouvelle réglementation. Une plainte pour vol a été déposée auprès de la gendarmerie de Villeneuve sur Yonne.



La commission reste évidemment à votre écoute et est réceptive à toute information qui pourrait être portée à sa connaissance quant à l'amélioration des infrastructures routières.



Informations horaires :

Durant les vacances de juillet-août la bibliothèque sera ouverte **uniquement:**

les mardis de 16h à 19h
Fermeture du 11 au 15 juillet 2022

A compter de la rentrée de septembre 2022, les horaires seront modifiés ainsi :

Mardi de 16h à 19h
Vendredi de 15h à 18h30
1er et 3ème samedi du mois de 9h à 12h

Activités de la bibliothèque :

Chaque quinzaine, les 3 classes de Dixmont se rendent à la bibliothèque afin d'écouter des histoires et d'emprunter des livres pour lire en classe. C'est toujours avec beaucoup de joie qu'ils s'y rendent. Avec la classe de CP, nous avons reçu l'exposition sur les dinosaures de la BDY, puis, lors d'une autre séance, nous avons participé au prix Chronos qui propose une sélection d'albums autour du lien intergénérationnel et des personnes âgées. Ils ont ainsi pu donner leur avis et choisir leur histoire préféré parmi 4 albums.

La MAM bénéficie également de séances de bébés lecteurs, dans leurs locaux ou sur place, environ tous les 15 jours.

En mars dernier nous avons eu notre échange annuel avec la Bibliothèque départementale de l'Yonne ce qui a permis d'échanger près de 600 livres, pour tous les goûts. A cette occasion beaucoup de premiers romans pour les apprentis lecteurs et de romans pour enfants/ados sont désormais disponibles pour vous.

N'hésitez pas à venir faire un tour.

Dès Septembre, nous reprendrons le rythme des animations alors gardez l'œil ouvert !

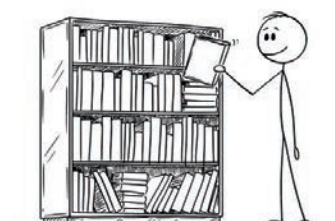
Inscription :

L'inscription est gratuite pour tous, et ne nécessite qu'une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Elle vous donne droit à 8 livres pour 6 semaines par carte de lecteur.

Contact :

03.86.96.02.13

bibliotheque.dixmont@gmail.com

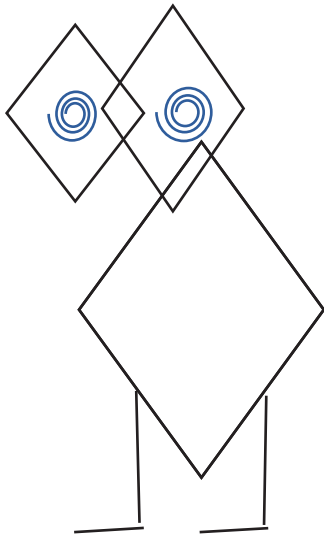


ÉVÈNEMENT



Avec Yonne Tour Sport, le Conseil Départemental de l'Yonne propose aux jeunes de 6 à 16 ans de venir découvrir de nombreuses activités sportives **gratuites**, encadrées par des professionnels.

Yonne tour sport sera présent sur notre commune le jeudi 11 aout de 10h à 12h30 et de 14h à 17h



Le Fournil

Boulangerie - Pâtisserie

Tél. **03 86 87 15 05**

06 35 76 62 85



Spécialité de Pain Bio au levain

Présent sur les marchés de Sens et Villeneuve-sur-Yonne

Dépôts à Dixmont et Armeau

Horaires magasin de 5h à 20h, le Dimanche de 5h à 13h30

Fermé le Mardi

16 rue Carnot - 89500 Villeneuve-sur-Yonne

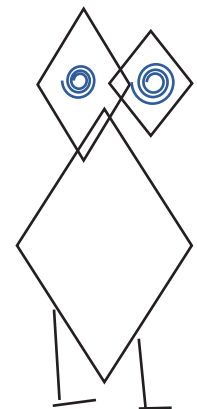


Jardins Loisirs GAUTHIER

www.jardins-loisirs.com

St Clément / Sens : 03.86.67.12.79

Matériels Parcs & Jardins – Libre-Service Equipement Jardins



100% FIBRE EN 2023

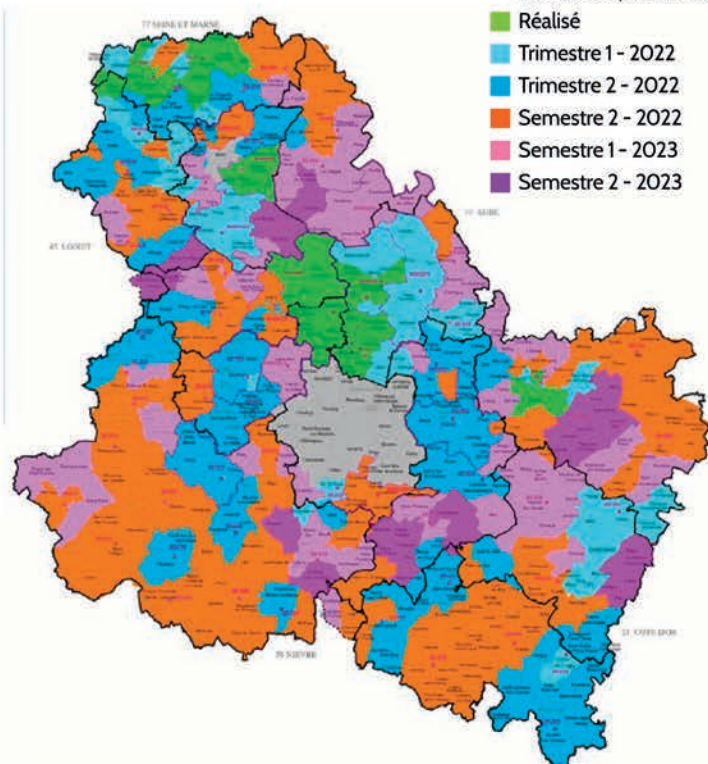
Lettre d'information #06
AVRIL - MAI 2022



PROJET DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS L'YONNE

Janvier 2022

- Investissement privé hors étude (zone AMII)
- Réalisé
- Trimestre 1 - 2022
- Trimestre 2 - 2022
- Semestre 2 - 2022
- Semestre 1 - 2023
- Semestre 2 - 2023



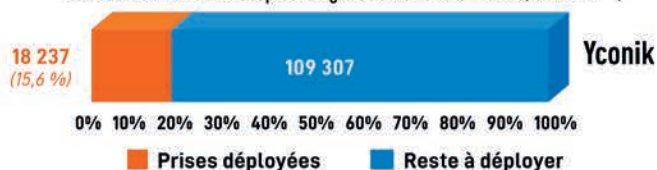
VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER LA CARTE SUR LE SITE :
yonne.fr/Territoire/Amenagement-numerique

AVANCEMENT DES PRISES DÉPLOYÉES

Réseau d'Initiative Publique sous maîtrise d'ouvrage du Département (RIP1*)



Réseau d'Initiative Publique Délégation de Service Public (RIP2 DSP*)



LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

- Pose des Nœuds de Raccordements Optiques (NRO*) de :** les Sièges, Stigny, Pourrain, Avallon, Gron, Lézennes, L'Isle-sur-Serein, Vézelay, Perceneige et Saint-Martin-sur-Ouanne.

EN BREF...

Quota d'insertion sociale - Les heures d'insertion réalisées :
DSP = 11 463 h réalisées dont 2 034 h de formation / MCR : 103 h (quota réalisé)

RÉSUMÉ DE LA PÉRIODE ÉCOULÉE

- Pose des Nœuds de Raccordements Optiques (NRO*) de (fev-mar) :** Égriselles-le-Bocage, Aillant-sur-Tholon, St-Maurice-le-Vieil, Bussy-le-Repos, Molinons, Mezilles, Champignelles, Saint-Julien-du-Sault, Charny-Orée-de-Puisaye
- Les zones mises en service de Sous-répartiteurs Optiques (SRO*) :** Tonnerre et Villeblevin

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

à la charge du Conseil Départemental de l'Yonne

à la charge des opérateurs commerciaux



PHASE ÉTUDES

1

Relevé d'adresses
Positionnement NRO & SRO
Dimensionnement des infrastructures



PHASE TRAVAUX

2

Pose NRO & SRO
Tirage/ pose des câbles
Tests et validations



PHASE RÉCEPTION

3

Le Département réceptionne les ouvrages construits



DISPONIBILITÉ COMMERCIALISATION

4

Les fournisseurs proposent leurs offres d'accès à Internet



RACCORDEMENT

5

L'utilisateur souscrit un abonnement à la fibre

* Pour plus d'informations : [Guide du déploiement de la fibre optique dans l'Yonne](#)



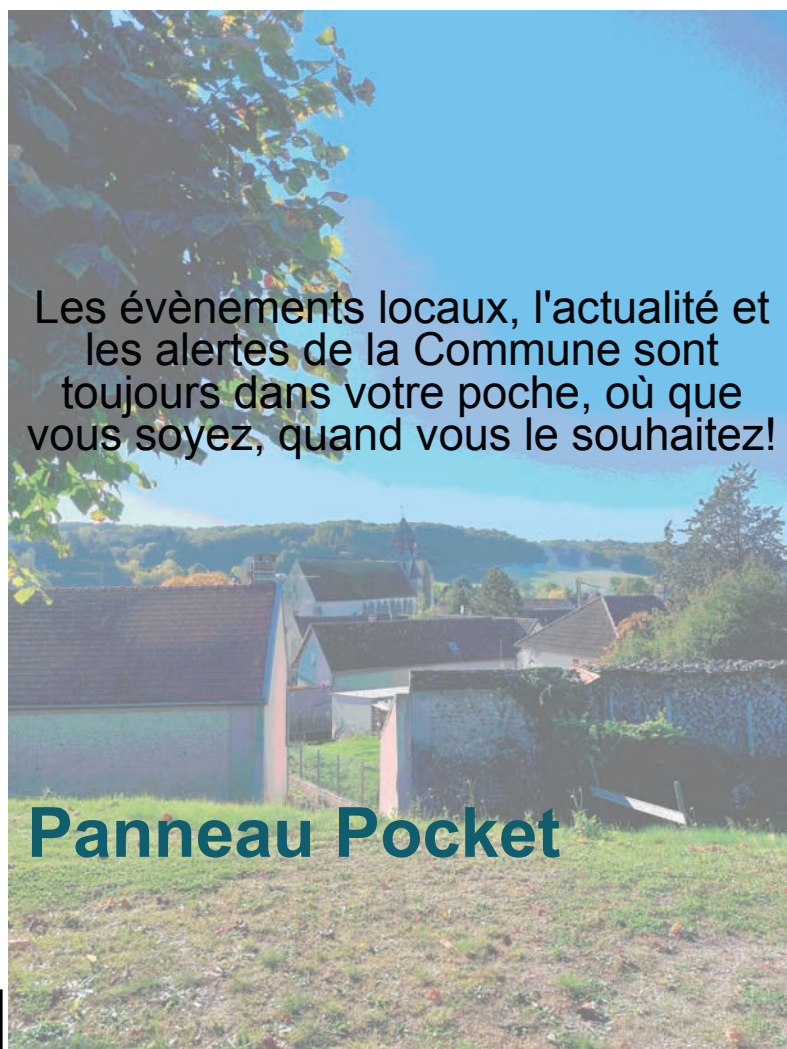
COMMUNICATION

100% gratuit - 100% anonyme - 0% publicité

Alerté,
Informé,
Prévenu



La mairie met
à disposition
de ses citoyens



Les évènements locaux, l'actualité et les alertes de la Commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez!

Panneau Pocket

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION
GRATUITEMENT ET SIMPLEMENT

1. Ouvrez l'application Play Store ou App Store sur votre téléphone ou votre tablette ou sur votre ordinateur




2. Tapez Panneau Pocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)

3. Le logo de Panneau Pocket apparait à côté de l'application "Panneau Pocket" en tête de liste



4. Cliquer sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations! Vous venez d'installer l'application.

5. Cliquez sur le  et choisissez Dixmont 89500

Vous pouvez également rejoindre le groupe Facebook de

DIXMONT DANS L'YONNE

et suivre le fil de l'actualité...



Consultez le site internet de votre commune sur : <https://www.dixmont-yonne.fr>

Inscrivez-vous à SMS ALERTE auprès de la mairie





Etoile Taxis

Successesseur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



Lionel
CHALONS

MAÇONNERIE - ISOLATION
COUVERTURE - CARRELAGE

Route de villeneuve sur yonne
89500 LES BORDES

03 86 87 08 36
06 14 28 49 67

INCIVILITÉS

Brûlage des déchets verts à l'air libre

C'EST INTERDIT POURQUOI ? POUR QUI ?

PARTICULIERS

DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

AGRICULTEURS VITICULTEURS

Le préfet peut autoriser le brûlage de ces déchets, mais aussi l'écobuage et le brûlage dirigé, par arrêté préfectoral, articles D615-47 ET D681-1 du code rural.

LES DÉCHETS VERTS AGRICOLES ne sont pas concernés par cette interdiction.

ÉLU

SOLUTIONS DE SUBSTITUTION À PRIVILÉGIER :

- le compostage individuel
- le paillage avec broyat
- la collecte sélective en porte-à-porte ou en déchetterie
- la valorisation collective par compostage ou méthanisation

ENTREPRISES D'ESPACES VERTS ET PAYSAGISTES

ALTERNATIVES RÉGLEMENTAIRES :

- Broyage sur place
- apport en déchetterie
- valorisation directe

SERVICES TECHNIQUES

DÉCHETS MUNICIPAUX CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages, déchets biodégradables de jardins et de parcs.

PÉPINIÈRES DU SUD

DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

POURQUOI C'EST INTERDIT ?

Le brûlage génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

Nous vous invitons à utiliser votre tondeuse pendant ces horaires :



Jours ouvrables

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés

de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser vos poubelles sur le trottoir après le passage des éboueurs.



INFOS SERVICES



NUMEROS D'URGENCE : **15 SAMU** **18 ou 112 POMPIERS** **17 POLICE**
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne 03 86 87 11 17

DEFIBRILLATEUR : RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ;

APPELER le 15 et donner les informations suivantes :

Je suis M. Mme. Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR), Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie03 86 96 02 13

Fabien COULAUD 7 rue de l'église.....03 86 96 01 63

ASSISTANTE SOCIALE : Centre d'Action Médico-social de Sens urbain

Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens03 86 83 67 00

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous.....03.86.83.91.00

auprès du Tribunal d'Instance de SENS

Permanence à Villeneuve sur Yonne les 1er et 4ème vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES :3919

ENFANCE MALTRAITEE :0 800 054 141
ou 119

CONTACT FOURNISSEUR D'ENERGIE.....0 800 112 212

EDF.....0 810 333 089

EN CAS DE TEMPÊTE : Signalez tout incident anormal à Enedis.....03 86 48 51 11

Service de dépannage.....0 811 010 212 +(89142)

SM FOURRIERE DU SENONAI : Hameau Les Cholets 89100 NAILLY03 86 97 09 92

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat.....06 08 27 05 56

Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne.....03 86 87 11 17

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement).....03 86 72 16 165

8 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne)03 86 96 56 46

Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles.....e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR).....03 86 64 30 66

3 Rue du Puits de Vau 89100 GRONe-mail : mdsgron@fede89.admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET/M.Nicolas FERCOQC à DIXMONT.....03 86 66 05 49

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins

Contact : Mairie de DIXMONT

7 rue de la Mairie

89500 DIXMONT

E-mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

Dépôt légal à la parution

Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR

26, boulevard Kennedy

89100 Sens



Tél. 03 86 65 04 78

Fax 03 86 65 07 84



INFOS SERVICES



MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Sur rendez-vous à la mairie : 03.86.96.02.13
Numéro du Conseil en cas d'urgence :

M. Le Maire, M. Botin : 06.19.97.58.88
1re Adjointe, Mme. Neugnot : 03.86.96.08.71
2e Adjoint, M. Pierret : 06.78.43.42.47
3e Adjoint, M. Gambier : 06.52.91.14.64

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Contactez la mairie au : **03.86.96.02.13**

TARIFS

- Résidents de la commune :
du lundi au dimanche
140 € par période de 24h
60 € par journée supplémentaire
- Résidents hors commune :
du lundi au dimanche
200 € par période de 24h
75 € par journée supplémentaire

Une journée de location de 9h à 9h le lendemain
Capacité d'accueil de 100 personnes
La consommation électrique sera facturée

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

Direction de l'Eau : Facturation, relevés d'index, branchements, fuites
Tel standard + astreintes 24h/24 : **03.86.65.21.51**
E-mail : eau@grand-senonais.fr

Direction de l'Assainissement :
Branchements d'eaux, SPANC ...
Tel standard : **03.86.86.46.98**
Astreintes 24h/24 : **03.86.65.21.51**

ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHÈTERIES

Pour tous renseignements, prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : **03.58.45.10.23**

Port : **06.84.12.49.13**

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

Collecte sélective (jaune)

les mardis des semaines paires à partir de 14h

Collecte des ordures ménagères (bordeaux)

les jeudis à partir de 5h

Villeneuve-sur-Yonne : **03.86.83.28.57**

Cerisiers : **03.86.88.58.51**

Sens (ZI Vauguilletes) : **03.86.95.30.93**

Sens (ZI Sablons) : **03.86.65.63.24**

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi de 14h30 à 18h
Mercredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30
Jeudi de 14h30 à 19h
Vendredi de 9h30 à 13h
Les 1er et 3e samedis du mois de 9h00 à 12h00

Tél. : **03.86.96.02.13** Fax : 03.86.96.00.19
Email : mairiedixmont@orange.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE

Du Lundi au Jeudi de 14h30 à 17h30
Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h30 à 11h30
Tél. : **03.86.96.03.81**

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture de la bibliothèque:
Mardi de 16h à 19h
Mercredi de 10h à 12h
Jeudi de 16h à 19h

Tél : **03.86.96.02.13**

E-mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com
Facebook : [BibliothequeMunicipaleDixmont](https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont)
Instagram : [#bibliothequedixmont](https://www.instagram.com/#bibliothequedixmont)

VIE PAROISSIALE

16 rue du Puits d'Amour
89500 VILLENEUVE / YONNE
Tél. : **03.58.15.60.02**

Permanences d'accueil :
Mardi et Vendredi de 10h à 12h
Jeudi de 10h à 12h

Prêtre Romain TAVERNIER :
Rdv par téléphone
Tél : **06.49.95.78.63**

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

ECOLE MATERNELLE DIXMONT **03.86.96.02.15**

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES **03.86.96.06.78**

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Secrétariat : Mairie LES BORDES **03.86.96.03.75**

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

ASSISTANTES MATERNELLES ET M.A.M.

Assistants maternelles :
GRENOT Véronique : 8 rue du Gumery Tel :
03.86.96.08.20

La M.A.M. :
La Maison d'Assistants Maternelles de Dixmont
Ouverte tous les jours de la semaine de 7h à 18h30
Tél. : **03.86.83.34.04**
E-mail : mam.en.othe@gmail.com



© Yves Soulaballe

Établissement Yonne
48 chemin des Ruelles
89380 Appoigny
Tél. : 03 86 53 59 50
yonne@colas.com

#CE QUI NOUS RELIE

Nos équipes sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos projets : travaux routiers, VRD, assainissement, eau potable, travaux particuliers...



www.colas.com

WE OPEN THE WAY

CHRONO TP 89



Travaux de Terrassement et d'Assainissement

Travaux Publics

Démolition

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19

*Votre professionnel
de l'électricité*

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel

**PASCAL
VASSARD** SARL



Les Brûleries
89500 DIXMONT

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

*Fraîcheur
Saveurs - Tradition
Qualité*



Pizz'a fab



Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE

Lundi - Mardi
Jeudi - Samedi :
18h - 21h30 et +

Mercredi
et Vendredi :
11h - 13h30
18h - 21h30

03 86 83 19 66



**Pizzas
à emporter**

PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT

**Retrouvez-nous
près de chez vous !**



Lundi
17h30 - 21h

Mercredi
17h30 - 21h

DIXMONT
Rue d'Eichtal

VERLIN
Place de l'Eglise

Mardi
17h30 - 21h

Jeudi
17h30 - 21h

GRON
Grande-Rue

ETIGNY
Grande-Rue

07 71 81 39 62